

POUVOIR

Etant rappelé que la société GENERALI VIE (Acquéreur) a signé avec la société TERRITOIRE SOIXANTE-DEUX (Vendeur) un compromis de vente sous conditions suspensives (**Compromis**) en date du 28 décembre 2016 portant sur un immeuble non bâti situé sur la commune de HENIN BEAUMONT (Pas de Calais) à l'adresse mentionnée ci-dessous; qu'un avenant au compromis de vente (**Avenant**) a été signé le 28 novembre 2017 pour modifier les délais de réalisation de certaines conditions suspensives; que deux conditions suspensives prévoient l'obtention d'un permis de construire exprès purgé de tous recours et retrait et l'autorisation de la DREAL d'exploiter une installation classée, et que dans cette perspective la société GENERALI VIE doit déposer les dossiers de demande de permis de construire et d'autorisation de la DREAL au plus tard le 20 décembre 2017.


Je soussigné, Jean-Laurent GRANIER, agissant en qualité de Président Directeur Général de **GENERALI VIE**, société anonyme au capital de 332 321 184,00 Euros, dont le siège social est à PARIS (75009) – 2, Rue Pillet-Will, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 602 062 481,

Délègue ma signature et donne mes pouvoirs à Madame Héléne FORT agissant en qualité de gérante de la société **Parcolog Gestion**, société à responsabilité limitée au capital de 8.000 Euros dont le siège social est situé 17 rue des Tilleuls à Voisins-le-Bretonneux (78), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 530 938 547,

A l'effet de, dans le cadre du programme de construction projeté tel que décrit au croquis figurant en annexe du présent pouvoir, sur l'immeuble non bâti sis à HENIN BEAUMONT (Pas de Calais) AU TILLEUL, au Chemin de Billy et au Chemin de Lens, objet du Compromis et de son Avenant mentionnés ci-dessus:

- Constituer et déposer auprès des autorités administratives compétentes un dossier complet de demande de permis de construire.
- Constituer et déposer auprès des autorités administratives compétentes un dossier complet de demande d'autorisation de la DREAL d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement (I.C.P.E),
- Et plus généralement faire le nécessaire.
- Etant précisé que pour les deux dossiers cités ci-dessus (*demande de permis de construire et demande d'autorisation d'exploiter une ICPE*), la société Generali Vie fait élection de domicile chez la société Parcolog Gestion ayant son siège social situé 17, rue des Tilleuls à Voisins-le-Bretonneux (78).

Fait à Paris, le 7 décembre 2017


Monsieur Jean-Laurent GRANIER
Président Directeur Général de GENERALI VIE
(Signature précédée de la mention manuscrite
« Bon pour pouvoir »)

Bon pour pouvoir


Madame Héléne FORT
Gérante de PARCOLOG GESTION
(Signature précédée de la mention manuscrite
« Bon pour acceptation de pouvoir »)

Bon pour acceptation de pouvoir